

ALERTE INFO-CENTRE TAJ

Taj, seul cabinet d'avocats auditionné par la commission, soutient la mission Warsmann sur la simplification du droit

Paris, le 5 février 2009

La société d'avocats Taj, membre de Deloitte Touche Tohmatsu, se félicite des propositions formulées dans le rapport Warsmann remis le 29 janvier 2009 au Premier Ministre dans le cadre de la mission confiée à Jean-Luc Warsmann, Président de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale, sur la qualité et la simplification du droit.

Taj est aujourd'hui un spécialiste reconnu des questions de sécurité juridique en matière fiscale, après la participation à l'élaboration du rapport Fouquet commandé par Eric Woerth, la publication de deux études réalisées auprès de 500 dirigeants de très grandes entreprises et l'audition devant la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale le 28/10/2008.

Dans ce rapport les membres de la mission Warsmann préconisent une simplification du droit qui repose sur plusieurs principes essentiels :

- Une meilleure attention lors des phases préparatoires de conception des textes normatifs, avec la généralisation et l'évolution des études d'impact qui couvriraient l'intégralité du champ normatif et permettraient une estimation des conséquences d'une loi.
- Une simplification du droit qui repose sur une réduction du « fardeau » administratif et le renforcement de la sécurité et de la cohérence juridiques.
- Une rénovation de l'accessibilité du droit avec pour objectif une plus grande lisibilité pour les citoyens à travers des actions pédagogiques d'information, et des règles de publication des normes simplifiées.

Le cabinet d'avocats Taj a d'ailleurs participé à l'élaboration de ce rapport avec de nombreuses réflexions et propositions portant sur les voies et moyens de simplifier les législations fiscales (TVA et autres impôts).

Vous trouverez en copie de ce mail l'annexe XV du rapport Warsmann, rédigée par Gianmarco Monsellato, Managing Partner de Taj, et Michel Aujean, Tax Partner et ancien directeur des analyses et politiques fiscales à la Commission Européenne.

Contacts presse

Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24, Mathieu Collet - 01 53 92 80 18

A propos de Taj

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 375 professionnels parmi lesquels 42 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Toulouse et Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté.

Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu et s'appuie sur l'expertise de 20 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 150 pays.
Pour en savoir plus, www.taj.fr

A propos de Deloitte dans le monde

Deloitte fournit des services professionnels dans les domaines de l'audit, de la fiscalité, du consulting et du corporate finance, à ses clients du secteur public ou privé, de toute taille et de toute activité. Fort d'un réseau de firmes membres dans 140 pays, Deloitte allie des compétences de niveau international à des expertises locales pointues afin d'accompagner ses clients dans leur développement partout où ils opèrent. Nos 165 000 professionnels sont animés par un objectif commun, faire de Deloitte la référence en matière d'excellence de service.

Les collaborateurs et associés de Deloitte sont unis par les mêmes engagements, fondés sur l'éthique professionnelle, les services à forte valeur ajoutée, le respect de l'individu et la richesse issue de notre diversité culturelle. Ils évoluent dans un environnement de travail favorable qui leur fait bénéficier de formation continue, de projets professionnels ambitieux et d'opportunités de carrière enrichissantes. Chaque professionnel de Deloitte contribue à renforcer notre engagement citoyen, à construire la confiance des marchés et à laisser une empreinte positive à toutes les actions entreprises.

Deloitte fait référence à Deloitte Touche Tohmatsu, un Verein suisse (association), et à son réseau de cabinets membres qui sont chacun constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about